

de Son Alt. Royale de Lorraine, remplit encore aujourd'hui avec distinction la Charge de Président de la Chambre des Comptes de Bar-le-Duc.

Monseigneur le Duc de Lorraine vient de donner à cette Abbaye une marque éclatante de sa bonté naturelle, aussi-bien que de l'équité & de la justice, qui sont les fidèles compagnes de son glorieux regne; car S. A. R. a rétabli les Religieuses de cette Abbaye dans l'ancien droit qu'elles avoient de s'élire une Abbessé; & ayant nommé Mr. Noitel, Lieutenant-Général au Baillage de Bar, & Mr. de Roüy de Vassincourt, son Procureur-Général dans la même Ville, pour assister à cette élection, ils s'acquitterent de cette commission le 12. Août avec la capacité, le zèle & la fidélité qui leur est ordinaire. Mr. Bouchu, Abbé de Clerveau qui étoit venu exprès à Ste. Hoilde, présida à cette cérémonie.

La perte que cette Communauté venoit de faire ne pouvoit pas mieux être réparée que par l'élection qu'on fit ce jour-là de Madame Coquet, qui depuis plusieurs années, étoit Prieure de ce Monastère; elle avoit donné pendant ce long exercice tant de marques d'une piété solide, d'un mérite distingué, & d'une si grande douceur pour les Religieuses, qu'elles lui donnèrent unanimement leurs voix, nonobstant les brigues de plusieurs personnes qui aspiraient à cette Croisse, mais qui craignant que le mérite singulier de Madame Coquet ne mit quelque obstacle à leurs prétentions, tentèrent de le diminuer, en disant qu'elle étoit née *Françoise & sur tout de Paris*; comme si la vertu, le mérite, l'esprit & la probité n'étoient pas de toutes les Nations. En effet cette nouvelle Abbessé est

Parisienne;